Image not found or type unknown

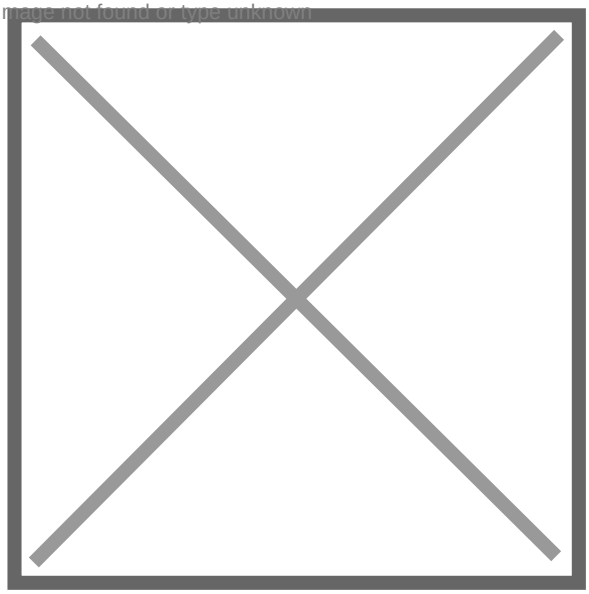

Refus de déclarer une pièce en travaux

Par **gis43370**, le **29/01/2014** à **19:01**

[fluo]bonjour[/fluo]
Une personne fait une chambre dans ses combles et refuse de le déclarer au trésor public.Comment la faire controler?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **moisse**, le **31/01/2014** à **10:38**

Bonjour,
Pas de chance, TF ou TA ne sont pas des impôts déclaratifs et il n'y a pas d'infraction constituée par le non signalement
Comme en sus il n'y a aucun changement de destination; pas de DP à déposer en commune ni d'imprimé pour le fisc.

Par **chaber**, le **31/01/2014** à **14:37**

bonjour

normalement vous devez faire une déclaration au fisc, la surface habitable ayant augmenté.
Le plus simple est d'aller spontanément remplir le H1 au CDI.

Par ailleurs, il vous faut revoir votre contrat d'assurances Habitation pour rajouter une pièce supplémentaire pour éviter une règle proportionnelle en cas de sinistre (même partiel)

Par **moisse**, le **31/01/2014** à **14:58**

Hello Chaber,
Il ne s'agit pas de déclaration, mais de dénonciation.
En outre les combles sont déjà de la surface habitable même non aménagés, en fonction de la hauteur libre.
Par ailleurs l'imprimé H1 ne concerne pas ce genre d'aménagement :
"La déclaration modèle H1 a pour objet de recenser les constructions nouvelles et d'établir leur valeur locative cadastrale. Elle concerne exclusivement les immeubles bâtis à usage d'habitation ou professionnel aménagés pour être utilisés en totalité par un seul occupant ou une famille"
Comme il n'y a pas lieu d'établir une D.P. il n'y a pas lieu d'établir un document H1

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés